



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU HAUT-ALLIER MARGERIDE**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de Conseillers : 29
Communautaires en exercice : 25
Présents : 25
Votants : 28
Pouvoirs : 3

Date convocation : 21/04/2026
Affichage : 21/04/2026

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mil vingt-six et le 29 avril à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Marc OZIOL, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Pascal DELMAS, Claude SOLIGNAC, Florence VIGNAL, Yannick FABRE, Catherine ROCHEBLAVE, Philippe PIN, Jean-François COLLANGE, Quentin BOYER, Guylène BLAES, Jean-Marc BOURRET, Bénédicte VARVAT, Marc OZIOL, Catou SERRE, Olivier ALLE, Henry PROUHEZE, Gérard VIALA, Jean-Marie BOSCUS, Annie MAUREL, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Sylvain BRUSA, Alain LYON, Thierry LAFONT, Nathalie CONZE.

Absents excusés : Johanne TRIOULIER, Delphine PEYRET, Magali ROUX, Guy MAYRAND.

Pouvoirs : Johanne TRIOULIER à Marc OZIOL, Delphine PEYRET, à Jean-François COLLANGE, Guy MAYRAND à Philippe PIN.

Secrétaire de séance : Bénédicte VARVAT.

Objet : FONCTIONNEMENT DE LA MEDIATHEQUE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC OCCITANIE AU TITRE DE LA DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION 2026 :

Dans le cadre de la mise en service de la nouvelle Médiathèque intervenue le 6 février 2024, Monsieur le Président indique qu'il avait été convenu, par délibération du 21 avril 2022, de porter le temps d'ouverture hebdomadaire de 18 heures à 28 heures.

Ce changement ayant pour conséquence d'augmenter le coût de fonctionnement, la Communauté de Communes peut bénéficier d'un accompagnement financier de la DRAC Occitanie, au titre de la DGD. Cet accompagnement est prévu pour les 5 premières années avec une dégressivité de 80 % à 40 %.

Il est à noter qu'à compter de l'année 2026, en plus de la dégressivité de l'aide, les dépenses de fluides deviennent inéligibles au financement de la DGD.

Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à solliciter cet accompagnement pour la troisième année (Période du 1^{er} juin 2026 au 31 mai 2027) auprès de la DRAC Occitanie.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

DECIDE de solliciter des subventions auprès de la DRAC Occitanie pour compenser une partie des charges de fonctionnement supplémentaires liées à l'extension des horaires d'ouverture de la Médiathèque.

ADOpte le plan de financement prévisionnel suivant :

- Coût supplémentaire lié à l'extension des horaires d'ouverture de la Médiathèque du 1^{er} juin 2026 au 31 mai 2027 : **26 954,52 € HT**

- Plan de financement prévisionnel :
 - Subvention sollicitée auprès de la DRAC Occitanie (DGD pour les bibliothèques / 60 %) 16 172,71 €
 - Autofinancement CCHAM (40 %) 10 781,81 €

DONNE DELEGATION à Monsieur le Président pour déposer les dossiers de demande de subventions auprès de la DRAC Occitanie et du Département de la Lozère.

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions et l'**AUTORISE** à signer tous documents s'y référant.

Le Secrétaire de séance



Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme,
Au siège de la Communauté de
Communes du Haut-Allier Margeride
Le Président,



Marc OZIOU

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.